

OFFICE NOTARIAL « LE BATEAU BLANC »

26, Chemin de Paradis - BP20045 - 13691 MARTIGUES cedex Tél.: 04.42.13.13.73 - Fax: 04.42.80.68.94

Mireille DURAND-GUERIOT
Laurence LEROY
Benoît GREGOIRE
Virginie TOUSSAINT-VAUTIER
Lionel BOTALLA-GAMBETTA

Madame Odette LILAMAND 16 cros de la carrière

13800 ISTRES

Notaires Associés

Notaires

Fabrice GIACOSA

Magali LUBRANO DI CICCONE

Martigues, le 5 juin 2019

Dossier suivi par Eve CANDELLIER eve.candellier.13052@notaires.fr

DONATION LILAMAND Odette/Cts AUBERT 1012354 /BG /EC /

Madame,

Je suis surpris et même déçu par vos propos à mon égard aux termes de votre courrier daté du 2 juin 2019 reçu ce jour.

Je ne comprends pas non plus le moyen recommandé avec AR de celui-ci.

En effet, j'ai été disponible pour vous puisque je vous ai reçue à trois reprises les 20 février 2019, 4 mars 2019 et encore il y a quinze jours sans rendez-vous.

Nous avions fixé ensemble un rendez-vous de signature de la donation que vous souhaitiez faire à vos trois petits-enfants : Magali, Patrick et Lionel, pour le 28 mai 2019 à 14 heures.

Or, depuis le 15 mai 2019, comme je vous l'ai indiqué, votre petite-fille Magali, qui devait bénéficier de cette donation, m'informe qu'il y a lieu de stopper ce projet, au motif que vous subiriez des pressions de la part de certains membres de votre famille. Elle m'a également indiqué par courriel que Maître CEAGLIO serait votre notaire de famille (contrairement à moi), et que vous « refuseriez systématiquement la donation de votre "dernière" maison, afin de préserver votre indépendance financière ».

Dans ce même courriel elle confirme que vous n'avez jamais sollicité de rendez-vous en notre office et que vous n'étiez pas même informée de l'existence de ces rendez-vous avant de vous trouver physiquement dans notre étude. Elle ajoute que Maître Milanini, votre avocat, a été sollicité dernièrement pour défendre vos intérêts et vous soutenir dans vos choix pour les années à venir, et qu'il rédige actuellement un courrier amiable à destination de la famille en ce sens.



Je n'ai, à ce jour, reçu aucun courrier de Maître MILANINI, contrairement à ce que votre petite-fille m'avait indiqué, et malgré la relance que je lui ai faite.

J'ai préféré annuler le rendez-vous de signature du 28 mai 2019 pour voir comment les choses allaient évoluer, comme je vous en ai informé le 24 mai dernier.

Contrairement à ce que vous écrivez votre petite-fille n'a pas « renoncé à sa part », elle m'a fait part de pressions.

J'aurais préféré que les choses se passent mieux, croyez-moi.

Je dois subir les propos de votre petite-fille, et maintenant les vôtres.

Ne pouvant pas m'opposer à recevoir cet acte, qui n'est pas illégal, je peux modifier celui-ci en me mentionnant que vos deux petits-fils en qualité de donataires, ce que je vous demande de me confirmer par écrit.

En revanche, je vous demande de me produire un certificat médical de votre médecin datant du jour, à convenir, de la signature de la donation, mentionnant que « vous êtes apte à comprendre et à signer tout acte notarié et notamment un acte de donation ».

Une fois que vous m'aurez confirmé ces éléments, je communiquerai la procuration à l'un de vos petits-fils absent et nous conviendrons d'un rendez-vous de signature.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maître Benoît GREGOIRE